

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 8**



**Engagement n° 8 :**

*Isoler l'impact positif de SIC sur les frais d'administration auxquels il est fait référence à la page 4 de HQD-5, Document 1, lignes 8 à 11 et préciser s'il s'agit d'un impact positif récurrent (demandé par la Régie – Notes sténographiques - volume 2 page 220).*

**Réponse à l'engagement n° 8 :**

**L'implantation de nouvelles fonctionnalités de SIC permettra de facturer les frais d'administration plus rapidement. Le Distributeur anticipe ainsi des revenus de facturation externe additionnels de l'ordre de 6 M\$ annuellement pour la clientèle commerciale et affaires. Il s'agit de revenus récurrents.**

**Le Distributeur souligne que ces mêmes fonctionnalités généreront également des gains suite à l'implantation de SIC pour la clientèle résidentielle. L'impact monétaire de ces gains est présentement en évaluation.**